



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **22 juin 2021**Compte rendu affiché le **null null null**Date de convocation du conseil municipal le **18 juin 2021**Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	42

Membres présents à la séance :

**Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Yvan MARGUE, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Harun ARAZ, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Maoulida M'MADI, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL**

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI  
Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS  
Christine JACOB à Muriel LECERF  
Abdoulaye SOW à Nadia LAKEHAL  
Christine BERTIN à Sacha FORCA**

Membres absents :**Mustapha USTA**

Objet :

-----

Budget principal de la ville - budget supplémentaire 2021

V\_DEL\_210622\_16

## **Rapport de Monsieur GOMEZ,**

**Mesdames, Messieurs,**

Le budget supplémentaire 2021 vise principalement à enregistrer les restes à réaliser de l'exercice 2020, ainsi que le résultat de clôture du compte administratif 2020, tels que présentés dans la délibération du 22 juin 2021 relative au compte administratif 2020.

Le budget supplémentaire intègre également des dépenses et des recettes nouvelles, en fonctionnement et en investissement.

### **Concernant la section de fonctionnement, en dépense :**

- les restes à réaliser de fonctionnement s'établissent à 39 722,10 euros ;
- l'excédent de fonctionnement reporté (R002) s'établit à 3 859 383,06 euros.

- Chapitre 011 : +301 232,74 euros.

Il est prévu une augmentation des charges à caractère général du fait :

- de projets déployés durant l'été en réponse par la Commune à la crise sanitaire et en raison d'un sur-encadrement en raison des protocoles sanitaires mis en place
- l'augmentation du nombre de bourses aux codes
- des charges de gardiennage des chantiers en raison à leur prolongation suite aux confinements ou aux mesures de reprises progressives dans le cadre de procédures sanitaires renforcées
- de variation dans les prévisions d'étalement des charges de copropriétés pour les bâtiments municipaux

- Chapitre 012: +200 000 euros

Du fait de la crise sanitaire, les remplacements ont augmenté afin de pallier l'absence des agents vulnérables placés en isolement et les agents en arrêt maladie.

- Chapitre 65 : +220 000 euros

Une augmentation des crédits budgétaires du chapitre 65 est nécessaire pour permettre :

- le déploiement du fond initiative habitant (+20 000 euros, virement depuis le chapitre 67)
- le soutien aux budgets annexes en fonction de l'évolution de la crise sanitaire (+200 000 euros)

- Chapitre 67 : + 180 000 euros

A la suite d'une erreur de facturation liées aux dépenses de fluides, il est nécessaire d'abonder le chapitre des charges exceptionnelles (200 000 euros). De plus, un virement est effectué à destination du chapitre 65 pour le fonds initiative habitant (-20 000 euros).

### **En recettes :**

- Chapitre 74 : +185 540 euros

La Ville a reçu la notification concernant la dotation pour les masques dans le courant du deuxième trimestre 2021, pour des dépenses effectuées en 2020.

- Chapitre 77 : +100 000 euros

Des régularisations de charges de chauffage ont conduit la Ville à recevoir des produits exceptionnels au-delà des prévisions budgétaires initiales.

**En conséquence, le virement à la section d'investissement s'établit à 3 203 968,22 euros.**

**Concernant la section d'investissement, en dépense :**

- le solde d'exécution de la section d'investissement s'établit à - 3 539 089,21 euros ;
- les restes à réaliser de recettes s'établissent à 5 121 718,20 ;
- les restes à réaliser de dépenses s'établissent à 6 116 478,15.

En conséquence, et vu le résultat de la section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement capitalisés affecté à la section d'investissement s'élève à **4 533 849,16 euros**.

A cet équilibre, s'ajoute des dépenses nouvelles et ajustées :

- Chapitre 20 : +259 969 euros

De nouvelles dépenses d'études sont nécessaires concernant le groupe scolaire Lorca, ainsi que le groupe scolaire Katherine Johnson (264 969 euros) du fait de la bonne exécution de l'opération. Par ailleurs, les frais de dépenses de logiciels sont en réduction (-15 000 euros).

- Chapitre 21 : +156 360 euros

Afin de continuer le renouvellement du parc informatique, l'achat de matériel informatique pour les agents et dans le cadre des cités éducatives rend nécessaire l'augmentation des crédits alloués à ce chapitre.

- Chapitre 23 : -766 208,80 euros

Les nouvelles inscriptions budgétaires concernent principalement le renforcement des travaux d'éclairage public (160 000 euros) ; les travaux du parvis de l'hôtel de ville et la finalisation de l'opération (220 000 euros) et le rafraîchissement d'air de Beauverie (55 000 euros) ; en parallèle sont désaffectés des crédits de l'équipement sportif du village (1 400 000 euros).

- Chapitre 218 - groupe scolaire Katherine Johnson : +1 410 000 euros

L'avancement de l'opération du groupe scolaire de Katherine Johnson conduit à augmenter les crédits affectés sur l'opération.

- Chapitre 412 - stade Ladoumègue : +3 208,80 euros

Afin de clore l'opération du stade Ladoumègue, réalisée en 2020, il est nécessaire d'inscrire 3 208,80 euros sur le chapitre opération dédié.

- Chapitre 510 - maison de santé : +395 000 euros

Le paiement en VEFA du foncier de la maison de santé s'effectue pour les deux-tiers en 2021.

**En conséquence, je vous propose :**

- ▶ d'approuver le budget supplémentaire, ainsi équilibré en dépenses et en recettes.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le



ID : 069-216902569-20210622-V\_DEL\_210622\_16-DE

**Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le Conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Vu** les articles L1612-12 du CGCT relatifs au compte administratif et au compte de gestion ;

**Entendu** le rapport présenté le 22 juin 2021 par Monsieur Stéphane GOMEZ, premier adjoint, délégué aux Finances, aux Marchés publics, à la Politique de la Ville, au Renouvellement Urbain, au Conseil citoyen, au Transport et aux Mobilités ;

**Après avoir délibéré, décide :**

- ▶ d'approuver le budget supplémentaire, ainsi équilibré en dépenses et en recettes.

<b>Nombre de suffrages exprimés : 42</b>
Votes Pour : 33
Votes Contre : 9
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mardi 22 juin 2021.

**Pour extrait conforme,**

**#signature#**